

Compte-rendu du CSA du 23 Septembre 2025

Le, 24 Septembre 2025

Hier, s'est tenu un CSA avec comme point à l'ordre du jour :

- Evaluation et retour d'expérience sur les astreintes ELSP.
- Chartes des temps ELSP

Le constat est le suivant : le nombre de missions quotidiennes augmente, tout comme les difficultés liées au manque de relève sur les gardes statiques. Par ailleurs, certains collègues ELSP sont également moniteurs (3 agents).

Une évolution sera envisagée dès l'augmentation des effectifs. L'équipe sera alors renforcée afin de permettre la mise en place d'une astreinte du vendredi au vendredi.

L'apport des futurs collègues mutés début novembre (7 agents) a été priorisé sur les services de nuit MA afin de combler les manques.

Au regard de ces éléments, il a été décidé de maintenir les astreintes du vendredi 08h au lundi 08H et les jours fériés.

Concernant le départ en congé à 3 agents, malgré l'opposition de principe à géométrie variable de FO, rien n'a démontré son infaisabilité. En effet, aucune mission n'a été annulé, et, le cas échéant les agents ont su modifier leurs congés pour répondre au mieux aux besoins RH du moment, l'**Ufap** a donc acté que cela était possible.

Sur le fond et c'est le plus important : l'équipements des ELSP.

- La demande de gilet par balles du marché interministérielle avec possibilité d'ajout de plaque additives (commandées dans le cadre du relevé de conclusion d'Incarville pour une livraison prévue deuxième semestre 2025) comprenant une housse pouvant passer en gilet à port discret.
- Les holster port discret et les commandes d'armement.

Malgré les différentes sollicitations sur ces équipements à la DI, l'établissement est toujours en attente de ces livraisons.

L'**Ufap** interpellera les services de la DI pour permettre à nos collègues d'être correctement équipés.

- Service des fêtes 2025

Un service composé de 5 RH avec la possibilité de permutation, pour ceux qui le souhaitent, afin de bénéficier de jours de repos supplémentaires. L'**Ufap** Valide ce projet de service.

Dorénavant, à la demande de l'**Ufap**, les collègues en poste fixes qui poseront une semaine de congé ne seront plus dans l'obligation de revenir une journée.

Journée qui ne représentait aucun intérêt pour le déroulé du service des fêtes. Pour preuve cela concernait seulement 2 agents l'année dernière et n'avait en rien permis aux collègues de MA et CD de bénéficier de RH supplémentaires.

Quant au service proposé par les agents CD, il a été validé avec un « auto remplacement » le cas échéant.

Questions diverses :

L'**Ufap** avait demandé une modification des horaires du sport pour une meilleur adéquation quant à la prise en charge et la réintégration des détenus.

Une modification également des horaires du poste agent d'accueil des parloirs familles pour coller au mieux aux spécificités de ce poste.

Concernant le déploiement des menottes au sein des PIC au regard de l'absence de brigadier-chef encadrement, l'administration nous a fait part d'un problème juridique. Celui-ci pourrait trouver une réponse en novembre prochain à l'issue d'un groupe de travail portant sur l'armement et la possibilité pour les personnels d'être dotés de menottes.

Pour la énième fois, L'**Ufap** a demandé le déploiement des porte-noms triplés sur les MA.

Les Représentants UFAP au CSA

PARMENTIER David LORENTE Custodio